

## RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

### COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N° 41/2022

# VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20220705-41-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2022

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 28 juin 2022 Séance du **05 juillet 2022** 

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire

Mme Judith **DIALLO**, **Secrétaire de séance**.

====\*\*@\*\*\*====

**L'An Deux Mille Vingt-deux**, le mardi 05 Juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

# APPEL A PROJET 2022 : SCHEMA STRATEGIQUE MARTINIQUAIS DES SERVICES AUX FAMILLES

Étaient présents: M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 18h40) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE (arrivée à 18h16) - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - Mme Maryse GOUJON - M. Guibert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE (Conseillers Municipaux).

### Etaient absents (es) excusés (es):

#### **Procurations:**

- M. Thierry DORVAN à M. Erick PIGNOL
- M. Christian MARTIAL à M. Athanase MONDESIR
- M. Steve ALLONGOUT à M. Guybert FIRMIN
- Mme Huguette DELEM à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Linsay SAINT-PIERRE à M. Fred Michel TIRAULT

<u>Étaient absents</u> (es) : - Mme Annie GROS-DUBOIS

- Mme Stéphanie PARTY
- M. Olivier BERISSON
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- M. Mickaël LAURFNT

#### Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Judith DIALLO est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Rue Schœlcher 97270 Saint-Esprit Tél : 05.96.56.61.02 Fax : 05.96.56.53.83

\*\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*\*

#### **EXTRAIT N° 41/2022**

L'Etat, La Collectivité Territoriale de Martinique, CAP Nord Martinique, la CAESM, la CACEM, la CGSS, l'ARS et la CAF de la Martinique impulsent la mise en œuvre concertée des politiques publiques sur le territoire de la Martinique. Ces politiques visent à réduire les inégalités sociales, et territoriales, et à apporter un soutien particulier aux populations vulnérables et favoriser l'inclusion sociale.

La Ville du Saint-Esprit a répondu à cet appel à projets avec l'appui de plusieurs de ses services. L'objectif est de s'assurer d'un financement partenarial pour différents projets en cours ou à venir sur le territoire communal. Les projets présentés s'inscrivent dans les axes stratégiques arrêtés pour cet appel à projet :

|    |                                                                                            | in an engliques directes poor cer apper a projet :                                                                                                                                                                                                       |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1- | Apprendre autrement                                                                        | Pendant 3 semaines, il sera proposé à des enfants de 6 à 15 ans<br>de prendre part à des regroupements quotidiens où s'articuleront<br>des apprentissages et des activités de loisirs.                                                                   |
| 2- | Equipements de 2 écoles<br>maternelles                                                     | Il s'agit de doter les 2 maternelles d'équipements adaptés et de<br>qualité et de répondre aux besoins d'équipement de ces<br>établissements spécialisés pour le jeune enfant.                                                                           |
| 3- | Accompagnement de la Caisse<br>des écoles - Maintien de l'offre<br>ALSH                    | L'objectif de l'action est de maintenir la qualité des prestations<br>offertes aux enfants et la continuité de notre projet éducatif global<br>déjà largement mis en place avec l'ALSH, la CTG, le PEDT.                                                 |
| 4- | Captation de logements vacants                                                             | Le projet de la Ville consiste à recourir à la procédure d'abandon<br>manifeste avec un programme partenarial d'accompagnement.<br>A ce stade nous avons besoin de faire acquisition de panneaux<br>d'affichage.                                         |
| 5- | Ateliers culturels intergénérationnels                                                     | Ces ateliers visent à faciliter l'accès à tous, en particulier les publics<br>les plus fragiles à la pratique d'une activité culturelle et encourager<br>la transmission de savoirs et de savoir-faire.                                                  |
| 6- | Aménagement des locaux<br>communaux à usage collectif -<br>Projets d'animation du quartier | Il est question d'optimiser l'usage des foyers ruraux et d'y mettre en œuvre un programme d'animation à destination des habitants des quartiers concernés et des environs, il importe d'équiper ces locaux en mobilier et d'équipements électroménagers. |

# LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

- VALIDE les 6 projets proposés dans le cadre de cet appel à projet 2022 ci-dessus énumérés (voir détail en pièce annexe).
- 2. AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents, procéder à toutes les formalités légales et contractuelles nécessaires à la mise en œuvre du présent dossier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h40. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie por Appelication Télérecours citoyens accessible à partir du site

Transmis en sous-préfecture de

MARIN, le 17 AUT 2022

Rue Schœlcher 97270 Saint-Esprit Tél : 05.96.56.61.02 Fax : 05.96.56.53.83

des Services - Stred Michel TIRAULT